

9. Le Docteur Claude Leroy

Curriculum succinct

Né en 1960, il obtient son diplôme de Médecine, Chirurgie et Accouchements à l'Université de l'Etat à Liège en 1986.

Après son service militaire, il exerce la médecine générale en zone rurale.

Il obtient son agrégation et deviendra Maître de stages.

Le hasard lui fait croiser la route d'un confrère voisin, le Docteur H-E LENAIN, un dermatologue attiré de l'ULB, Maître de stages également, conférencier et titulaire du service de trichologie (science du cheveu) à Erasme et consultant à Paris. Il a introduit la micro-transplantation capillaire en Belgique il y a près d'une trentaine d'années.

A l'affût de toutes les nouveautés dans le domaine du cheveu, il a été le premier à utiliser le Calvitron, appareil destiné à mécaniser la greffe de cheveux. Pour l'utiliser correctement, il s'est mis à la recherche d'un confrère qui l'assisterait après avoir été formé par ses soins. C'est le Docteur Leroy qui a eu cet honneur et en a bénéficié pendant 3 ans environ, apprenant aussi à réaliser une consultation correcte et complète, ainsi que les réductions de tonsure. Les deux médecins ont été les premiers en Belgique à s'essayer aux extenseurs de Fréchet.

Le Docteur Lenain a repris un cabinet de dermatologie à Hyères (F) en estimant le Docteur Leroy apte à voler de ses propres ailes. Ce dernier a donc continué cette pratique à temps partiel et, après s'être également lancé dans le vaste domaine de la nutrition, a décidé de se consacrer à ces deux activités bien différentes à temps plein à partir de l'année 2000.

Le Docteur Leroy a déjà été appelé à plusieurs reprises à consulter par différents confrères actifs en médecine esthétique. Il a ainsi pu bénéficier d'une formation complémentaire auprès du célèbre Docteur Gérard Boutboul (Marseille). Ces multiples contacts et collaborations occasionnelles (Belgique, France, mais aussi Allemagne et Pays-Bas) alliées à son multilinguisme lui ont permis de côtoyer un échantillon représentatif de l'activité médicale centrée sur le cheveu dans ces quatre pays.

Son cabinet se situe au carrefour des régions bruxelloise, namuroise et liégeoise. Il est toujours régulièrement appelé à consulter pour différents confrères connus pour leur activité sérieuse en médecine esthétique.

Son numéro Inami est le 1/65133/58/003. Il n'a jamais encouru de sanction au niveau ordinal, civil ou pénal.

Les motivations du Docteur Claude Leroy

Sa photo suffit pour se rendre compte qu'il aime les cheveux. Par ailleurs, il est particulièrement sensible à l'aspect éthique de sa profession, en la voulant également accessible au plus grand nombre. Il milite avec certains confrères pour qu'une reconnaissance officielle de la médecine esthétique soit instaurée par les autorités publiques et académiques, avec l'établissement de règles suffisamment strictes pour que cette activité médicale non-curative mérite le respect et la confiance de ses confrères et du public.

Faut-il beaucoup de matériel onéreux pour pratiquer cette chirurgie ?

Non, pas vraiment. Quelques instruments de précision rapidement amortis, du matériel stérile et jetable et bien entendu l'amortissement et l'entretien d'une salle d'opération aux normes. La somme globale est bien entendu difficile à généraliser, mais une fourchette comprise entre 150 et 350 € paraît crédible.

Faut-il de super beaux bureaux dans l'avenue la plus chic d'une grande ville ?

Chacun en jugera suivant son opinion sur la question. En n'oubliant pas que, forcément, il faut bien répercuter la note sur le patient.

Faut-il rétribuer le coiffeur (ou le particulier) qui envoie des candidats, surtout s'ils se font finalement opérer ?

Une question volontairement provocante, qui ne fera pas que des amis pour ce site internet. Ce n'est cependant que le reflet d'une pratique très discutée mais largement répandue, et en tout cas interdite aux médecins. Rien ne vous empêche de poser la question à votre coiffeur s'il a été visité ou approché. A vous de voir alors si vous estimez logique qu'il reçoive 100, 200, 300 € voire plus, avec parfois un véritable barème croissant auquel s'ajoute des réductions au coiffeur ou sa famille pour bénéficier de soins esthétiques voire de voyages d'agrément. Nous n'inventons rien, pour détenir certains documents l'attestant.

Quelle est la réelle motivation du médecin, et depuis combien de temps pratique-t-il la chirurgie capillaire ? S'il ne pense vraiment pas qu'à l'argent, effectue-t-il aussi d'autres actes qui sont indubitablement moins lucratifs ?

Ces questions peuvent paraître étonnantes voire choquantes pour certains médecins. Il n'empêche que certaines personnes les posent. Et elles ne sont pas impertinentes. Différentes études montrent que la profession médicale est celle

qui inspire le plus confiance au public. Il faut que cette confiance continue à être méritée par tous les praticiens.

« Si ce n'est pas cher, c'est sans doute mal fait » : vrai ou faux ?

Evidemment faux, même si on pourrait imaginer que certains décident de brader leur profession pour attirer les candidats. Ceci dit, la chirurgie capillaire doit-elle être élitiste et sélectionner ses bénéficiaires potentiels par l'épaisseur de leur portefeuille ? Ce serait contraire à la pensée d'Hippocrate, le patron des médecins, et au Code de Déontologie.